

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****23 (CREUSE)****Nombre de conseillers**

Membres	10
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

DELIBERATION N° DE_210723_2**DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

21 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt et un juillet** à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER GALLAND, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs : M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à M. Frédéric DUPLÉIX

Excusé :

Absent :

Date de convocation : 13 juillet 2023

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Chemin Chez Sauvannot - déviation des eaux de ruissellement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la sollicitation orale de M. Jean FOURNET, résidant au village de Chez Sauvannot, demandant que la commune réalise des travaux à l'entrée du chemin reliant le village à Sannegrans afin de transférer l'écoulement des eaux de ruissellement vers la parcelle AK 28.

Une autorisation de déversement des eaux de ruissellement dans la parcelle AK 28 a été transmise à la mairie, sur demande de Monsieur le Maire, par une partie des propriétaires indivis.

Les travaux consisteraient à créer un busage souterrain, sur une longueur d'environ 16 m, pour évacuer les eaux du fossé vers la parcelle AK 28 - pré au lieu de la parcelle AK 37 - jardin. Ils seraient réalisés par une entreprise TP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un accord de principe pour engager des travaux à l'entrée du chemin de Chez Sauvannot, afin de transférer les eaux de ruissellement dans la parcelle AK 28 sous réserves des conditions ci-dessous :
 - Accord de tous les propriétaires indivis
 - Montant des travaux
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ces conditions

Le Maire,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire
Jean-Marie BERTRAND